

Dispositif 501 « Porter un projet LEADER »
PROGRAMME REGIONAL FEADER 2023-2027 AUVERGNE-RHONE-ALPES
GAL AUVERGNE-RHONE-ALPES LOIRE 2023-2027

Fiche-Action n°1 : « Rendre l'économie rurale plus résiliente en soutenant les activités à fort ancrage local »

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET 1.2 : « Permettre l'émergence d'activités nouvelles particulièrement innovantes, non délocalisables et à haute valeur ajoutée »

Date d'ouverture de l'appel à manifestation d'intérêt : 15/05/2024
Date limite de dépôt des initiatives : 31/10/2024

CONTEXTE

Dans le cadre du programme européen LEADER 2023-2027, la stratégie locale de développement du GAL Loire vise à soutenir l'Economie rurale.

A ce titre, le comité de programmation du 6 mars 2024 a validé le lancement d'un premier appel à projet sur trois filières prioritaires, à savoir :

- L'Alimentation,
- Le Forêt et le bois,
- Le Textile.

Ce choix s'est opéré en raison du caractère structurant de ces filières pour l'économie ligérienne, des politiques d'accompagnement en œuvre sur l'ensemble du territoire et du rôle qu'ont à jouer ces filières dans la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau.

Le GAL Loire ambitionne également de **soutenir la création ou le développement d'au moins une nouvelle filière ou activité liée à une ressource locale**. Les projets soutenus devront être innovants, structurants et résilients. Ils doivent aussi pouvoir s'inscrire dans le calendrier de la programmation.

Afin de répondre au mieux aux besoins du territoire, le GAL Loire lance le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui permettra de définir les conditions de financement de l'appel à projets à venir.

DESCRIPTIF DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Cet AMI permet de recenser les futurs projets et ne prétend pas accorder un financement direct. Les financements pourront être accordés dans un second temps, lorsque l'appel à projet correspondant sera publié. Pour plus de renseignements, veuillez contacter le GAL.

Les objectifs de cet appel à manifestation d'intérêt sont :

- Recenser les projets du territoire susceptibles de bénéficier d'un financement LEADER ;
- Alimenter la rédaction du futur appel à projets qui définira précisément les conditions de financement.

Localisation du projet

Le projet doit être réalisé dans le périmètre du GAL Loire.

La liste des communes éligibles du territoire est disponible à l'adresse suivante : <https://www.loireforez.fr/entreprendre/les-aides-financieres/leader-loire-2023-2027/>.

Porteurs de projets éligibles

Pour présenter une candidature à cet appel à manifestation d'intérêt, sont éligibles les bénéficiaires suivants :

- Toute personne physique ou morale.

Typologie de projets

Peuvent être déposés au présent appel à manifestation d'intérêt, tous projets liés à une ressource locale comme défini par la stratégie locale de développement du GAL. Les projets peuvent être présentés en phase d'émergence, de construction ou de développement, être pluriannuels et comprendre plusieurs opérations (plan d'actions).

A titre informatif et sans présenter une liste exhaustive, plusieurs ressources locales, constituant des potentiels pour l'avenir, ont été identifiées :

- Les matériaux biosourcés issus totalement ou partiellement de la biomasse (colza, miscanthus, balle de riz, paille, anas de lin, liège, rafle de maïs, roseau, laine de mouton) ;
- Les matériaux géo-sourcés d'origine minérale tels que la terre crue ou la pierre sèche qui, lorsqu'ils sont locaux et peu transformés, présentent une faible empreinte environnementale. Ils peuvent aussi être issus du réemploi ou de la valorisation des déchets, de sous-produits ;
- Les Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (PPAM) pour lesquelles un bassin de production se développe dans la Loire ;
- Le chanvre, historiquement produit dans la Loire, fait l'objet d'une relance économique par le biais de transformations multiples (huile, savon, isolant...) hors graines alimentaires et textiles.

Les projets s'inscrivant dans le champ de l'économie circulaire et/ou de l'écologie industrielle sont recherchés.

❶ Ne sont pas recevables, les projets éligibles à l'AAP 1.1 « Structurer les filières prioritaires : Alimentation, Forêt et bois, Textile et renforcer leurs nouvelles synergies et mise en réseau » consultable sur le site internet du GAL Loire (<https://www.loireforez.fr/entreprendre/les-aides-financieres/leader-loire-2023-2027/>).

A ce titre, les projets dont :

- Le marché visé est majoritairement destiné à l'alimentation humaine ou animale, à la filière textile ou à la filière bois,
- La matière première est le bois ou le textile et leurs sous-produits.

Ne relèvent pas de cet appel à manifestation d'intérêts mais de l'appel à projet ci-dessus.

Définitions

Ressource locale : moyens spécifiques à son histoire, à sa géographie, à sa culture dont dispose ou peut disposer une collectivité pour alimenter son économie et créer sa richesse localement. Elles peuvent être naturelles (paysagères, agricoles...) ou immatérielles (savoir-faire, tradition...). Leur exploitation contribue à l'autonomie, la souveraineté du territoire et pourvoit à certains besoins essentiels de la population (alimentation, chauffage, construction, habillement).

Projet structurant : un projet structurant est un projet dont la finalité est de participer à l'attractivité du territoire. Cette notion peut s'apprécier au regard des critères suivants :

- Le périmètre de son rayonnement participant à l'attractivité du territoire ;
- La mise en place des organisations, réseaux ou des outils ayant un impact en termes de synergie et de développement pour une communauté, une filière, le territoire ;
- Générer ou appuyer d'autres projets ;
- Fédérer des acteurs locaux d'horizons différents autour d'un objectif commun.

Innovant : le GAL entend la notion d'innovation, dans un sens large et englobant des formes d'innovation techniques et technologiques, de modèle économique, organisationnelles et de gouvernance, d'information et de communication, nouvelles formes d'usages et services, d'interactions sociales et de coopération.

Calendrier de dépôt

Ce dispositif est ouvert pour la période suivante : **du 15/05/2024 au 31/10/2024**. Passé ce délai, aucun dossier ne pourra être reçu.

CADRE REGLEMENTAIRE

Le dépôt d'un dossier dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt ne vaut ni promesse de subvention, ni éligibilité du projet à l'appel à projets à venir, ni début d'éligibilité des dépenses.

La grille de sélection relative aux projets d'Economie rurale est consultable en annexe. Cette grille de sélection pourra évoluer au cours de la programmation sur décision du comité de programmation.

MODALITES DE DEPOT DE DOSSIER

L'équipe LEADER Loire est à votre disposition pour vous informer et vous aider dans la rédaction.

1. Remplir le formulaire en annexe et le transmettre au GAL via l'adresse suivante : leaderloire@loireforez.fr
2. Un membre de l'équipe LEADER Loire prendra contact avec vous pour d'éventuels compléments d'informations
3. Un accusé réception de votre demande vous sera adressé et ne constitue pas une autorisation de démarrage
4. Vous serez informé de l'ouverture de l'appel à projets opérationnel

ANNEXE 1 – GRILLE DE SELECTION

Version 1 du 29/11/2023

Fiche-action n°1 : Rendre l'économie rurale plus résiliente en soutenant les activités durables à fort ancrage local

Date du comité d'audition :

TRONC COMMUN					
THEMATIQUE	CRITERES	DESCRIPTION	NOTE COMITE D'AUDITION	COMMENTAIRES	
Stratégie Impact territorial (/20)	Caractère structurant	Aire de rayonnement du projet : Communale Intercommunale Périmètre GAL ou au-delà	0 2 4		
		Relations villes-campagnes : Impact sur le milieu rural uniquement Renforcement des relations villes-campagnes	0 2		
	Mise en réseau	Implication de plusieurs acteurs ou structures (autres que MO et financeurs) : Pas de collaboration, mise en réseau, partenariat multisectoriel Mise en réseau sans formalisation particulière Partenariat multisectoriel/conventionné	0 1 2		
		Développement économique	Absence de création d'activité ou d'emploi Création d'activité ou d'emploi	0 2	
			Maturité du projet	Faisabilité et viabilité du projet : Pas de réflexion préalable Etude préalable, contact organisme de référence Démarche de suivi ou d'évaluation	0 2 4
	Sensibilisation	Montée en compétence du territoire et de ses acteurs au travers d'au moins une action de sensibilisation sur un thème en lien avec la stratégie		Non : 0 Oui : 2	
		Ressources		Valorisation directe d'une ressource locale ¹ , un atout caractéristique du territoire	Non : 0 Oui : 2 Plusieurs : 4
	TOTAL :			/20	

Innovation (/10)	Caractère innovant du projet <i>1 item : 3 points 2 items ou + : 6 points</i>	Le projet est innovant ² par : <input type="checkbox"/> Le produit ou service développé <input type="checkbox"/> Le public visé <input type="checkbox"/> La ressource utilisée <input type="checkbox"/> Le partenariat ou la gouvernance	<i>Critères cumulatifs</i> 0 3 6	
	Expérimentation	Le projet comporte une dimension expérimentale ³	Non : 0 Oui : 1	
	Plus-value LEADER	LEADER améliore la qualité du projet, ou permet de réaliser ou d'accélérer le projet, ou permet de mobiliser d'autres financements	Non : 0 Oui : 3	
TOTAL :			/10	

Sobriété et intérêt commun (/30)	Ecoresponsabilité du porteur/de la structure au moment du dépôt	Mise en œuvre de la sobriété, prise en compte des problématiques environnementales : Aucune mesure mise en place 1 ou 2 actions mises en place 3 ou + actions mises en place	0 1 2	
	Développement durable <i>1 item : 2 points 2 items : 4 points 3 items : 6 points</i>	Prise en compte des 3 piliers du développement durable dans le projet : <input type="checkbox"/> Partage équitable de la valeur ajoutée entre acteurs <input type="checkbox"/> Préservation de l'environnement <input type="checkbox"/> Utilité sociale	<i>Critères cumulatifs</i> 2 4 6	
	Sobriété <i>2 points par item</i>	<input type="checkbox"/> Prise en compte de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité <input type="checkbox"/> Améliore l'accès à l'emploi et/ou l'employabilité sur le territoire <input type="checkbox"/> Prise en compte des aléas climatiques et énergétiques <input type="checkbox"/> Favorise le réemploi au-delà de l'échelle individuelle <input type="checkbox"/> Contribue à la décarbonation ⁴ de l'économie local <input type="checkbox"/> Fournisseur/fournitures labellisé(es) (≥ 50% dépenses présentées) <input type="checkbox"/> Fournisseur/fournitures situé(es) dans un rayon de 100 km (≥ 50% dépenses présentées)	<i>Critères cumulatifs</i> 0 2 4 6 8 10 12 14	

	Contrôle qualité	Adhésion à une charte de qualité, reconnaissance ou de réseau :		
		Aucune adhésion ou seulement une démarche sans audit	0	
		Implique une démarche de qualité avec audit	4	
	Caractère participatif	Association des bénéficiaires/public cible/population dans les phases de conception et de réalisation :		
		Aucune association	0	
		Un avis consultatif	2	
		Part prise à la décision	4	
TOTAL :			/30	

TOTAL TRONC COMMUN (/60):

Appréciation :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne

FICHE-ACTION 1 : Rendre l'économie rurale plus résiliente en soutenant les activités durables à fort ancrage local

Quel impact le projet a-t-il sur l'économie rurale de proximité ?

CRITERES	DESCRIPTION	NOTE COMITE D'AUDITION	COMMENTAIRES
Ressources locales	Valorisation d'une filière prioritaire (alimentaire, forêt/bois, textile) ou spécifique	Non : 0 Oui : 10	
Développement <i>1 item : 5 pts 2 items : 10 pts 3 items : 15 pts</i>	<p><u>Le projet s'inscrit dans des principes de développement promus par le GAL :</u></p> <input type="checkbox"/> Collaboration inter-entreprises <input type="checkbox"/> Principes de réutilisation, de réemploi ou écoconception <input type="checkbox"/> Relocalisation/densification d'une activité peu ou pas représentée, développement d'une nouvelle activité	<p><i>Critères cumulatifs</i></p> 0 5 10 15	
Economie <i>1 ou 2 items : 5 pts 3 items : 10 pts 4 items : 15 pts</i>	<p><u>Enrichissement du tissu économique local :</u></p> <input type="checkbox"/> Création d'emploi <input type="checkbox"/> Impact sur la chaîne de valeurs <input type="checkbox"/> Développement de nouvelles compétences <input type="checkbox"/> Intérêt territorial (attractivité, notoriété, réponse à un besoin du territoire)	<p><i>Critères cumulatifs</i></p> 0 5 10 15	
TOTAL :		/40	

TOTAL TRONC COMMUN + CRITÈRES SPÉCIFIQUES FICHE-ACTION (/100) :

Note minimale requise pour sélection : 50

Entre 50 et 60 points obtenus : projet à retravailler

Appréciation globale :

